

**INCENDIE / EXPLOSION****POUR TOUT DEPART D'INCENDIE**

• Couper ou évacuer toute source combustible dans la mesure du possible (fermeture de vannes) ou évacuer tout matériau ou substance inflammable de la zone (palettes, produits, papiers...)

• Donner l'alerte

• Attaquer le feu avec les extincteurs les plus proches sans prendre de risque:
- Enlever la goupille
- Attaquer le feu à la base
- Si possible demander l'aide d'un autre travailleur

• Feu d'hydrocarbure ou de bitume : extincteur à poudre ou à mousse ; **Jamais d'eau sur le bitume !**

• Feu électrique extincteur à neige (CO₂)

EN CAS D'AGGRAVATION

• Faire éloigner les véhicules de la zone

• Appeler les pompiers suivant les instructions ci-dessous

• Couper toutes les énergies du site (électricité, gaz...)

• Rassembler l'ensemble des travailleurs au point de rassemblement

• Accueillir les pompiers et leur faire un résumé de la situation

**FUITE DE GAZ****EN CAS D'ODEUR DE GAZ**

• Aérer la pièce

• Fermer les vannes de gaz

• Eviter toute étincelle (interrupteur, téléphone portable allumé, briquet...)

• Couper l'alimentation du site

• Evacuer et baliser la zone

• Contacter les pompiers depuis un endroit éloigné de la fuite suivant les instructions ci-dessous

**DEBORDEMENT / EPANDAGE****EN CAS DE FUITE**

• Stopper l'opération en cours :
- Fermer les vannes
- Arrêter la pompe
- Arrêter tout remplissage ou transvasement

• Faire barrage au produit écoulé avec du sable, de l'absorbant, les obturateurs d'égout et fermer la vanne du réseau en entrée de séparateur

• Prévenir le responsable du site

• Signaler et baliser la zone d'incident

• Appeler les pompiers si nécessaire suivant les instructions ci-dessous

• Accueillir les pompiers et leur faire un résumé de la situation

TRAITEMENT DE L'EPANDAGE

• Absorber le produit répandu avec : les produits absorbants (papier, poudre...), du sable ou un nettoyant biodégradable

• Stocker et enlever les produits et matériels souillés pour traitement suivant la consigne de gestion des déchets CM41.100

ACCIDENT - INCIDENT**PROTEGER LA VICTIME CONTRE UN DANGER PERSISTANT**

• Soustraire la victime à un danger imminent (ex : couper le courant, stopper la machine, éteindre le chalumeau...)

• Ne jamais déplacer la victime sauf en cas de danger (ex : incendie, asphyxie...)

• Eloigner les autres personnes et mettre en place un balisage efficace

ALERTER

• Prévenir le secouriste présent sur le site

• Appeler les secours suivant les instructions ci-dessous

SECOURIR

• Rassurer la victime et ne pas la laisser seule

• Apporter les premiers secours adéquats

• La couvrir d'une couverture de survie

• Ne jamais la faire boire

N° A APPELER

Responsable du site : LIANTS CHARENTAIS – 05-45-81-19-27

Pompiers : 18

SAMU : 15

INSTRUCTIONS EN CAS D'APPEL

• Motif de l'appel (incendie, blessure, épandage...)

• Actions entreprises et situation actuelle (Etat du blessé, soins entrepris, zone du sinistre...)

• Adresse du site

• Numéro de téléphone à contacter pour être joint

• Faire répéter les informations par les services de secours et raccrocher le dernier

• Accueillir les secours sur une zone déterminée facilement repérable par les secours (entrée du site, rond point...)

ADRESSE DU SITE

2 MTP – Le Sablard - 17270 St Pierre du Palais – 05.33.52.11.71

**PROTOCOLE DE SECURITE**
Opération de déchargement ou de chargement par
une entreprise extérieure (Code du travail Articles R4515-1 et suivants)Réf: IR 21
Version n°2**ENTREPRISE D'ACCUEIL**

Raison sociale : LCC

Adresse : Boulevard Carnot – 16200 JARNAC

Tel : 05.45.81.19.25

Responsable de site : Monsieur Eric FOUCTEAU

Signature :

**ENTREPRISE EXTERIEURE**

Raison sociale :

Adresse :

Tel :

Responsable de l'entreprise extérieure :

Signature :

OPERATION EFFECTUEE

Chargement de benne

Chargement de colis

Chargement de citerne

Dépotage de citerne

Déchargement de colis sur palette (big-bags, GRV, fûts, bidons, cartons, sacs)

Déchargement de benne

NATURE DU PRODUIT

Enrobés de bitume

Emulsion de bitume

Bitume fluxé (classe 9 ou classe 3 ADR)

Bitume (classe 9 ADR)

Fuel Oil Lourd (classe 3 ADR)

Fuel Oil Domestique (classe 3 ADR)

Amine (classe 9 ou classe 8)

Acide chlorhydrique

Chlorure de calcium

Latex

Déchets

Eaux usées (séparateur hydrocarbure)

Huile de vidange

Fluxant

Granulats et/ou blancs de poste

Filler

Gaz de Pétrole Liquéfié (classe 2 ADR)

Bouteilles de gaz

Additifs (oxyde de fer, fibres diverses)

GNR

Autres :

RISQUES ET DANGERS ASSOCIES

Projection / déversement

Produit à température élevée

Produit corrosif

Produit irritant

Produit inflammable

Produit explosif

Explosion

Produit toxique

Produit nocif

Produit dangereux pour l'environnement

Risques liés aux poussières

Travail en hauteur (ouverture de trou d'homme, montée du chauffeur dans une benne...)

Manutention manuelle de charge

Manutention mécanisée de charge

Chute d'objet (Granulats, Enrobés, flexible, bras de chargement)

Circulation de véhicule / d'engin

Manipulation d'outils

Chute de plain-pied

Risques liés aux machines du site

MATERIELS, EQUIPEMENTS ET DOCUMENTS PRESENTS POUR L'OPERATION OU POUR LE TRANSPORT**ENTREPRISE D'ACCUEIL**

Pompe d'aspiration

Potence de levage de flexible

Flexible à demeure

Douche de sécurité

Vidéosurveillance du poste

Extincteur 50kg sur l'aire de dépotage

Podium de chargement

Obturateur de plaque d'égout

Interphone

Système anti-colmatant

Quai de bâchage

Quai de débâchage

Chariot de manutention

Douche avec lave-œil

Chargeur à godet

Bon de livraison

Document de transport (réglementation ADR)

Consigne sur le site (Mode opératoire)

ENTREPRISE EXTERIEURE

Véhicule conforme aux exigences de la réglementation

Citerne conforme aux exigences de la réglementation

Signalisations et étiquetages conformes aux exigences réglementaires (ADR, code du travail)

Formation(s) adaptée(s) du chauffeur

Equipements de bord : pelle, protection de plaque d'égout, liquide de rinçage pour les yeux, boudier fluorescent, appareil d'éclairage portatif, réservoir collecteur en plastique, écran facial, paire de gants de protection, deux signaux d'avertissement autoporteur, cale de roue adaptée

Moyens d'extinction conformes aux exigences de la réglementation ADR

Haillon de déchargement

Flexible de dépotage

Consigne écrite (réglementation ADR)

Bon de livraison

Document de transport (réglementation ADR)

Pompe de dépotage sur porteur

EPI obligatoires pour l'opération effectuée (voir consigne jointe)

FDS du produit transporté

INFORMATIONS DIVERSES

Les horaires d'ouverture du site sont : de 7h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (sauf disposition particulière)

Le responsable de l'entreprise extérieure informe ses chauffeurs des dispositions contenues dans ce protocole de sécurité notamment :

- Le contenu de la consigne de dépotage, de déchargement ou de chargement jointe

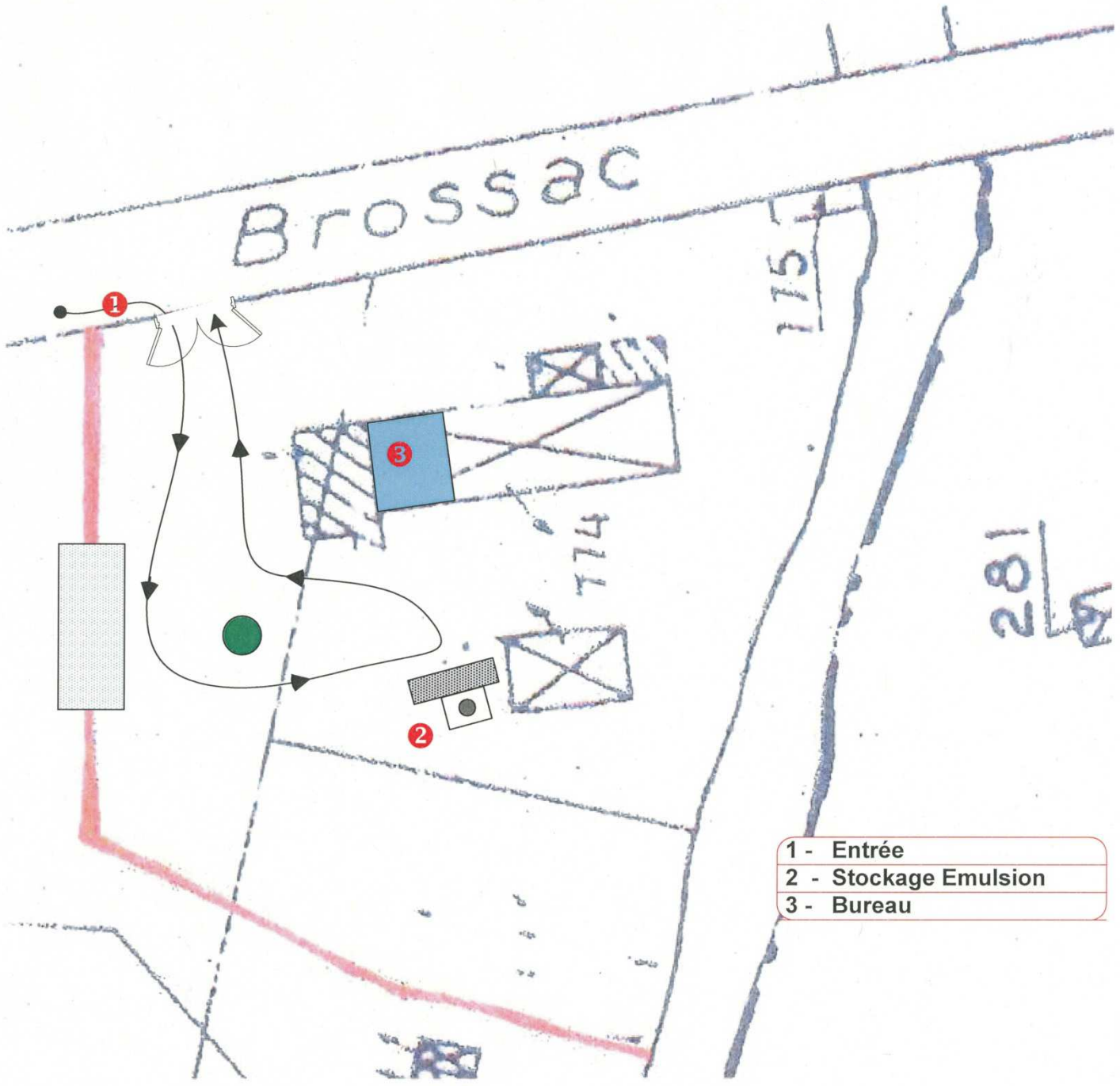
- Le contenu de la consigne intitulée « En cas d'urgence » jointe

- Le possible contrôle du chauffeur (audit) par un représentant du site

- L'obligation d'aviser le site en cas d'incident ou d'accident durant l'opération ou après tout départ du site

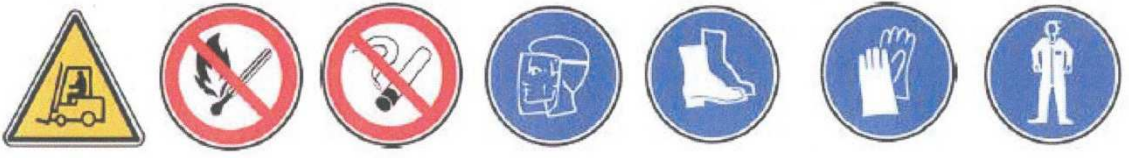
- L'obligation de respecter les règles de circulation mises en place sur le site (plan de circulation, limitation de vitesse, port obligatoire du gilet de sécurité routière, zones de stationnement, voies piétonnes...)

2 MTP
Le Sablard
17270 Saint Pierre du PALAIS



- 1 - Entrée
- 2 - Stockage Emulsion
- 3 - Bureau

! Pour les interventions de maintenance, Plan de prévention et/ou permis de travail obligatoire



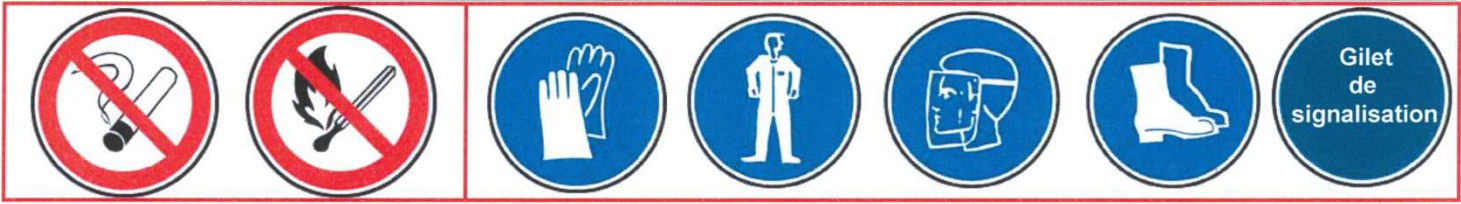
**CONSIGNE DE CHARGEMENT
D'EMULSION DE BITUME PAR TROU
D'HOMME
Dépôt de Saint Pierre du Palais**

Réf. CM21.103u
Version n°2

RAPPEL



- Il est interdit de quitter le poste de chargement durant l'opération de chargement.
- Il est interdit de fumer ou de faire du feu sur les lieux de chargement.
- Toute personne assistant au chargement doit être équipée des moyens de protection individuelle adaptés (vêtements, gants, écran facial, chaussures de sécurité...).
- Il est interdit de jeter ou de laisser tout déchet sur le site – respecter le site.**



RESPECTER LA CHRONOLOGIE SUIVANTE

<i>A votre arrivée</i>	Vous équiper des protections individuelles obligatoires pour le chargement Positionner votre véhicule sous la passerelle
<i>A la Borne</i>	Présenter votre badge à l'endroit indiqué & taper sur « code confidentiel » Taper votre code puis appuyer sur « valid » Taper « numéro de chantier », sinon taper « pas de numéro de chantier » Taper sur « cuve 1 » Entrer la quantité que vous souhaitez charger (il reste possible d'arrêter le chargement avant le volume enregistré) puis « valid »
<i>Préparation du chargement</i>	Descendre la passerelle jusqu'à ce qu'elle repose sur votre véhicule NE JAMAIS MONTER SUR LA PASSERELLE MOBILE PENDANT SA DESCENTE DEPRESSURISER VOTRE CITERNE Ouvrir le trou d'homme de votre citerne Enlever le pot à égouttures disposé sur le bras de chargement ET LE VIDER DANS VOTRE CITERNE Baisser le bras de chargement dans votre citerne à l'aide du treuil (bouton descente)
<i>Chargement</i>	Appuyer le bouton « marche » de la boîte à bouton (les vannes s'ouvrent automatiquement) Surveiller le chargement
<i>Fin du Chargement</i>	1 er cas : Le chargement s'arrête automatiquement lorsque la quantité enregistrée est atteinte 2 ème cas : Appuyer sur le bouton « arrêt » Relever le bras de manière à remettre le seau à égouttures à son extrémité Fermer le trou d'homme Placez vous sur la partie fixe du podium Relever le bras en position haute jusqu'à l'arrêt automatique Relever la passerelle NE JAMAIS RESTER SUR LA PASSERELLE MOBILE PENDANT LA MONTEE
<i>A la Borne</i>	Indiquer le nombre de ticket de livraison à imprimer, 1 ou 2.
<i>En cas de problème</i>	Stopper le chargement au moyen d'un des arrêts d'urgence sur le poste Contacter LIANTS CHARENTAIS AU : 05-45-81-19-27

MERCI DE NE PAS UTILISER DE GANTS SOUILLES SUR LES BOUTONS : PENSEZ AU SUIVANT !